

Décision 24-DCC-152 du 24 juillet 2024

relative à la prise de contrôle exclusif des sociétés du groupe Algo, de la société Chablon et de la société JED YARD par la société Goyard St-Honoré

Posted on: 25 juillet 2024 | Secteurs :

DISTRIBUTION

INDUSTRIE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notificante	Goyard St-Honoré
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)

Algo

Chablon

JED YARD

Lire

Le texte intégral

136.56 Ko